



scooter vendu, et l'acheteur nous demande de l'argent

Par **guer**, le **02/06/2011** à **10:18**

bonjour,

il y a une semaine nous avons vendu un scooter piaggio 125cm³, le scooter a été acheté il y a un an chez un professionnel durant cette année il a toujours bien roulé, avant la vente nous lui avons fait la révision. L'acheteur le prend au prix indiqué, papier signé etc..

en début de semaine, il nous rappelle pour nous dire qu'il a eu un souci il est allé chez piaggio et on lui a annoncé que cette panne peut revenir ou pas du tout, donc il veut qu'on lui rembourse environ 200.00 €.

a t il le droit ? que devons nous faire ?

merci

Par **razor2**, le **02/06/2011** à **11:24**

Bonjour, à ce stade là, vous n'avez rien à faire si ce n'est refuser sa demande. En cas de vice caché, il appartiendrait à votre acheteur de le prouver.